

LA CAMPAGNE ANNUELLE DE DEMANDES DE TEMPS PARTIELS EST DÉSORMAIS DÉMATÉRIALISÉE.

Vous ferez votre demande en suivant le lien :

<http://ppe.orion.education.fr/grenoble/itw/answer/s/w4ktuqkm24/k/WxUSgFd>

Les justificatifs demandés devront être versés au cours de la demande informatisée.

ATTENTION

Toute demande bien finalisée engendre le message ci-dessous :

« Votre demande est enregistrée. Vous allez recevoir une confirmation par courriel. »

Si ce message n'apparaît pas, cela signifie qu'un ou plusieurs champs sont mal renseignés ou qu'une ou plusieurs pièces nécessaires pour justifier votre demande ne sont pas téléversées. Un message en rouge pointe alors le problème.

Le message « Votre demande est enregistrée... » ne prévaut pas de la validité des pièces versées. Un contrôle sera fait en aval par les services.